

Location: Restitution véhicule endommagé

Par Rodolphe2409

Bonjour à tous,
En juin 2025 J'ai loué une voiture (particulier à particulier) avec un contrat et des conditions générales dûment signés par le locataire.
Lors de la restitution du véhicule, celui-ci était accidenté, le plein d'essence n'avait pas été effectué, le nettoyage non réalisé, et une partie de la location n'a pas été payée.
Le locataire n'a pas contesté les faits et signé le retour et m'a autorisé à prélever le montant correspondant sur l'empreinte bancaire via une plateforme dédiée aux particuliers.
Malheureusement, il a fait opposition au paiement et refuse désormais de régler les sommes dues. Montant 678 euros.
Ceci est considéré dans quel terme juridique ? Escroquerie ? ou autres ? Merci

Par yapasdequois

Si le locataire a reconnu sa dette, un huissier suffit pour le recouvrement.
Et la plateforme de location ne vous aide donc pas ?